
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4
sur le territoire non organisé de Lac-Jacques-Cartier
par Boralex inc. et Beaupré Éole S.E.N.C.**

Dossier 3211-12-181

Le 16 décembre 2011

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4 par Boralex inc. et Beaupré Éole S.E.N.C. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2010-11-23	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2010-12-02	Transmission de la directive
2010-12-22	Réception de l'étude d'impact
2011-03-28	Transmission du document de questions et commentaires aux initiateurs de projet
2011-06-22	Réception des réponses aux questions et commentaires
2011-09-21	Transmission d'une deuxième série de questions et commentaires aux initiateurs de projet
2011-10-17	Réception des réponses à la deuxième série de questions et commentaires
2011-12-07	Réception des réponses aux questions portant sur les rapports d'inventaire des oiseaux et des chauves-souris ainsi que du Résumé.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de Boralex inc. et Beaupré Éole S.E.N.C. (les partenaires) consiste à construire un parc éolien d'une puissance de 69 MW, comprenant 30 éoliennes Enercon E-82 d'une puissance unitaire de 2,3 MW. Ce projet découle d'une acquisition, par les partenaires, du contrat d'approvisionnement en électricité pour le parc éolien de Sainte-Luce au Bas-Saint-Laurent, détenu par Kruger Énergie inc. Ce projet avait été retenu à l'époque par Hydro-Québec Distribution dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2005-03 lancé le 5 mai 2008 pour 2 000 MW d'énergie éolienne sur le territoire du Québec.

Le projet comprend, en plus des 30 éoliennes de 2,3 MW chacune, des chemins d'accès, un réseau collecteur (réseau électrique) majoritairement souterrain et un poste de raccordement élévateur de tension 34,5 kV-315 kV situé dans le secteur des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3. Le poste adaptera le courant à une ligne de raccordement électrique à 315 kV qui sera construite par Hydro-Québec et qui ne fait pas partie du présent projet.

Selon les partenaires, les principaux enjeux environnementaux identifiés dans le cadre du projet concernent les activités de chasse et de pêche, la migration des oiseaux et des chauves-souris, l'habitat de la Grive de Bicknell (espèce à statut précaire), le transport des pièces d'équipement, les cours d'eau et le paysage. Il est à noter que les partenaires ont tenu des consultations avec la population (municipalités, MRC, clubs de chasse et pêche et autres intervenants) au cours de l'année 2011. Il faut garder à l'esprit que les mêmes intervenants avaient déjà été consultés pour le projet de développement éolien des terres de la Seigneurie de Beaupré. Les impacts environnementaux, diverses considérations techniques, l'échéancier et les coûts du projet ainsi que ses retombées économiques locales et régionales ont été portés à leur attention à l'occasion de ces consultations.

Le coût global du projet est estimé à 195 M\$. La mise en service du parc est prévue pour le mois de décembre 2014.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;

- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Transports;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- le ministère des Services gouvernementaux;
- Environnement Canada;
- la Société Radio-Canada.

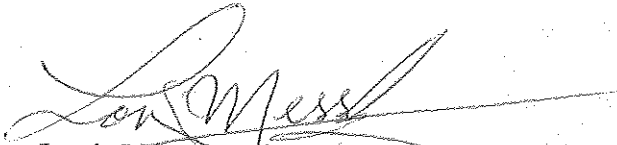
L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- BORALEX INC. ET GAZ MÉTRO ÉOLE. *Parc éolien de la Seigneurie de Beupré – 4 – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 : Rapport principal*, par Pesca Environnement, 22 décembre 2010, pagination multiple, 1 annexe;
- BORALEX INC. ET GAZ MÉTRO ÉOLE. *Parc éolien de la Seigneurie de Beupré – 4 – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 : Documents cartographiques*, par Pesca Environnement, 22 décembre 2010, non paginé;
- BORALEX INC. ET GAZ MÉTRO ÉOLE. *Parc éolien de la Seigneurie de Beupré – 4 – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 : Études de référence*, par Pesca Environnement, 22 décembre 2010, pagination multiple;
- BORALEX INC. ET BEAUPRÉ ÉOLE. *Parc éolien de la Seigneurie de Beupré – 4 – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 : Réponses aux questions et commentaires*, 20 juin 2011, par Pesca Environnement, 20 pages, 2 annexes;
- BORALEX INC. ET BEAUPRÉ ÉOLE. *Parc éolien de la Seigneurie de Beupré – 4 – Inventaire de chauves-souris*, par Pesca Environnement, 27 septembre 2011, 20 pages, 3 annexes;
- BORALEX INC. ET BEAUPRÉ ÉOLE. *Parc éolien de la Seigneurie de Beupré – 4 – Inventaire de la faune avienne*, par Pesca Environnement, 28 septembre 2011, 49 pages, 4 annexes;
- BORALEX INC. ET BEAUPRÉ ÉOLE. *Parc éolien de la Seigneurie de Beupré – 4 – Volume 5 : Réponses aux questions et commentaires, série 2*, par Pesca Environnement, 13 octobre 2011, 2 pages, 1 annexe;
- BORALEX INC. ET BEAUPRÉ ÉOLE. *Parc éolien de la Seigneurie de Beupré – 4 – Volume 6 : Réponses aux questions et commentaires sur les rapports d'inventaires d'oiseaux et de chauves-souris*, par Pesca Environnement, 5 décembre 2011, 11 pages, 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et l'organisme démontre que l'étude d'impact, incluant les volumes subséquents, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de décembre 2010. De plus, les partenaires ont transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Louis Messely, géogr., M. Env., M. ATDR
Chargé de projet
Service des projets en milieu terrestre